



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/38

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 011-211103015-20260528-DEL202638-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 18 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Romain TORRECILLA à Sébastien CAZEAUX, Thierry SIRE à Lionel CONTE.

ABSENTS : Laurence CARBOU-MORATO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Cession de la parcelle A 0347.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI TOLSA, domicilié 39 rue des pêcheurs 11 100 NARBONNE PLAGE, souhaite acquérir l'immeuble BARRIER situé rue de l'ancienne Poste, d'une superficie de 92 m² et cadastrée section A n° 0347.

Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 45 000 €.

Elle précise également le projet de la SCI TOLSA, propriétaire de la pharmacie mitoyenne du bien, qui consiste à l'implantation d'un dispositif de téléconsultation médicale.

D'autre part, elle indique que les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

Elle précise que l'acte notarié sera établi par Me Fanny THOORIS, notaire à MONTPELLIER (Hérault).

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de vendre à la SCI TOLSA l'immeuble Barrier situé rue de l'ancienne Poste, d'une superficie de 92 m² et cadastrée section A n° 0347 au prix de 45 000 €.
- **Désigne** Maître Fanny THOORIS, notaire à Montpellier pour établir l'acte notarié.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces se rapportant à cette transaction.

Ont signé au registre les membres présents.


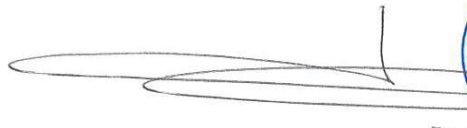
La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 1^{er} juin 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.